

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU JEUDI 26 JANVIER 2017

A 18 H 30

L'An Deux Mil Dix-Sept et le 26 janvier à Dix-Huit heures Trente, le Conseil Municipal de Pégomas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Pégomas, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le vendredi 20 janvier 2017

Etaient Présent (e)s :

M. **PIBOU** Gilbert -Maire,

M. **MOURGUES** Pierre, 1^{er} adjoint

Mme **PROST-TOURNIER** Anne-Marie, 2^{ème} Adjoint

M. **MARCHIVE** Robert, 3^{ème} Adjoint

Mme **DUPUY** Martine, 4^{ème} Adjoint

M. **BERNARDI** Serge, 5^{ème} Adjoint

Mme **LUDWIG-SIMON** Florence, 6^{ème} Adjoint

M. **CAROLINGI** Léopold, 7^{ème} Adjoint

M. **VANCEUNEBROECK** Daniel, M. **COMBE** Marc, Mme **UBALDI** Martine, Mme **POLIDORI** Patricia, Mme **GILLET** Céline, M. **TIBIER** Anthony, Mme **PAUCHET** Alexandra, M. **FELTRER** Thierry, M. **RIOUX** Stéphane, M. **AUTHEMAN** Laurent, Mme **FERRERO** Béatrice, Mme **BOULHOL** Fabienne, M. **MILCENT** Benoît

Etaient absent (es) excusé(es) et ayant donné pouvoir :

M. **VOGEL** Dominique, 8^{ème} Adjoint à Mme **LUDWIG-SIMON** Florence, M. **SIX** Alain à M. **CAROLINGI** Léopold, M. **BERTAINA** Jean-Pierre à M. **MARCHIVE** Robert, Mme **BALICCO** Dominique à M. **PIBOU** Gilbert, Mme **MOILLE** Sylviane à M. **BERNARDI** Serge, Mme **GILLES** Audrey à M. **TIBIER** Anthony, Mme **BEGUE** Amandine à Mme **DUPUY** Martine,

Etaient absents(es) :

Mme **DELANNOY** Laetitia

Secrétaire de séance : Mme **UBALDI** Martine

Le précédent procès-verbal du conseil municipal en date du jeudi 15 décembre 2016 n'a fait l'objet d'aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2016

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-23 du CGCT

Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATIONS

Finances

1.DL2017_01 : Débat d'orientation budgétaire exercice 2017

2.DL2017_02 : Budget principal 2017-Section investissement-Autorisation de mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Personnel

3.DL2017_03 : Création d'un poste-nomination stagiaire

Administration Générale

4.DL2017_04 : Transfert et reprise en régie de l'activité de la caisse des écoles par la commune-Reprise du personnel, des charges et des recettes

Délibérations ajoutées à l'ordre du jour en début de séance :

Personnel :

5.DL2017_05 : Création d'un poste-réussite à un examen professionnel

Finances :

6.DL2017_06 : Avance subvention communale de fonctionnement exercice 2017-
USP football

DELIBERATIONS

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2017 (DL2017_01)

M. PIBOU Gilbert rapporteur :

Vu l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe et transmis aux conseillers municipaux avec la convocation,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire a lieu en conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat s'appuie sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune.

Le maire présente ledit rapport sur la base duquel les conseils municipaux débattent.

Ce rapport leur a été transmis avec la convocation.

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir débattu et délibéré par **28 VOIX**

-PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2017, présenté à l'assemblée par le Maire et joint en annexe.

2. BUDGET PRINCIPAL 2017-Section investissement-Autorisation de mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (DL2017_02)

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie rapporteur :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, Le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de ces dispositions, et afin de pouvoir procéder au mandatement des dépenses d'investissement 2017, non recensées dans l'état des dépenses engagées et non mandatées de 2016, le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré **28 VOIX POUR DECIDE :**

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), dans la limite des montants et selon la répartition ci-dessous :

-Chapitre 21 « immobilisations corporelles »

Rappel crédits ouverts au BP 2016 : 1 974 433 €

Autorisation demandée : 493 608 €

3. CREATION D'UN POSTE-FILIERE ADMINISTRATIVE (DL2017_03)

M. MOURGUES Pierre rapporteur :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale

Considérant qu'afin de nommer stagiaire un agent de la filière administrative au grade d'adjoint administratif, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs, avis du comité technique du 14/12/2016 pour créer le grade correspondant à sa nomination.

Le conseil municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **28 VOIX POUR DECIDE** :

-de créer le poste suivant :

Filière administrative :

-1 poste d'adjoint administratif

4. TRANSFERT ET REPRISE EN REGIE DE L'ACTIVITE DE LA CAISSE DES ECOLES PAR LA COMMUNE-REPRISE DU PERSONNEL, DES CHARGES ET DES RECETTES (DEL2017_04)

M. PIBOU Gilbert rapporteur :

Dans le cadre d'une simplification de l'organisation des services municipaux, il a été décidé de reprendre en régie municipale les activités de la caisse des écoles.

Il appartient au Maire de gérer le transfert de l'activité de la caisse des Ecoles à la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce transfert, à mettre en place la gestion en régie de cette activité, à signer les conventions entre la caisse des écoles et la commune et tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **28 VOIX POUR DECIDE** :

-de reprendre en régie les activités de la caisse des écoles

-d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au transfert de l'activité de la caisse des écoles à la commune et à reprendre le personnel, les charges et les recettes de cet établissement.

-d'autoriser M. le Maire à signer tout document et conventions se rapportant à ce dossier.

5. CREATION D'UN POSTE-REUSSITE A UN EXAMEN PROFESSIONNEL (DL2017_05)

M. MOURGUES Pierre rapporteur :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux

Considérant qu'un agent de la filière technique a réussi son concours et afin de le nommer au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **28 VOIX POUR DECIDE** :

-de créer le poste suivant :

Filière technique :

-1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

6. AVANCE SUR SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017 - USP FOOTBALL (DL2017_06)

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie rapporteur :

La Commune de PEGOMAS a signé une convention d'objectifs avec l'association USP FOOTBALL.

Afin de poursuivre ses activités et ses actions à caractère sportif sur l'année 2017, l'USP FOOTBALL sollicite une avance sur subvention communale de fonctionnement de 25 000 euros en attendant le vote du budget communal en mars prochain.

Le conseil municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **28 VOIX POUR DECIDE** :

- d'attribuer une avance de subvention de 25 000 euros à l'USP FOOTBALL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Questions diverses :

-Présentation des rapports des syndicats intercommunaux et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'année 2015. Les rapports ont été mis à la disposition des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 02.